

DÉCODER LE MONDE

CHAQUE MOIS, UN SUJET LIÉ À L'ACTUALITÉ DES DROITS HUMAINS OU À L'ÉVOLUTION DE NOS SOCIÉTÉS, À DISCUTER DANS VOTRE GROUPE AMNESTY.

AVRIL 2026

En Iran comme à Gaza, l'augmentation des frappes ciblées par des systèmes d'intelligence artificielle a déjà de lourdes conséquences du point de vue du principe fondamental de la protection des civils, affirme la philosophe Marie-des-Neiges Ruffo de Calabre dans un entretien au « Monde ».

Une idée d'article pour un prochain DcoD le monde ? Envie qu'on y aborde telle thématique ?
Adressez propositions et requêtes à acaudron@amnesty.be

Le Monde, 27 mars 2026. Propos recueillis par Claire Legros.

L'USAGE D'ARMES LÉTALES PILOTÉES PAR L'IA

Marie-des-Neiges Ruffo de Calabre est philosophe, spécialiste des questions d'éthique militaire et autrice d'*Itinéraire d'un robot tueur* (Le Pommier, 2018). Membre du Centre de recherche information, droit et société (Crids) à l'université de Namur (Belgique), elle s'intéresse aux nouvelles façons de faire la guerre, et à leur compatibilité avec la tradition de la guerre juste et le droit international humanitaire.

Avec l'intensification et l'accélération des frappes ciblées comme on le voit en Iran, a-t-on basculé dans une nouvelle ère de la guerre, pilotée par l'intelligence artificielle (IA) ?

Faute d'accord international sur la définition juridique d'un système d'arme létale autonome [SALA], il est difficile d'affirmer que les systèmes utilisant de l'IA sur le champ de bataille sont autonomes. Mais il est certain que des armées comme celles des Etats-Unis et d'Israël sont aujourd'hui capables de fabriquer de telles armes. Des techniques déjà existantes peuvent contribuer à la création d'un système autonome en vertu de la convergence des technologies.

Quel que soit le degré d'autonomie utilisé par les belligérants, l'augmentation des frappes ciblées par des systèmes d'intelligence artificielle a déjà de lourdes conséquences en matière d'éthique militaire, du point de vue du principe fondamental de la protection des civils, comme on l'a vu en Iran avec le bombardement de l'école de Minab [le 28

février]. La massification des cibles laisse peu de temps aux humains pour exercer un réel discernement entre des civils et des militaires.



Marie-des-Neiges Ruffo de Calabre. ©FLORENCE WOJTYCZKA

Déterminer à l'avance un ratio de victimes civiles collatérales, comme l'aurait fixé l'armée israélienne à Gaza, selon les témoignages de membres du renseignement recueillis par les médias israéliens +972 et Local Call, relève d'une vision utilitariste de la guerre et d'un calcul froid et cynique qui ne respecte pas le principe de proportionnalité. La mort de civils, qu'elle soit le fait d'une machine ou d'un humain, reste un drame à éviter absolument.

Quel est l'état du débat sur l'usage de l'IA à des fins militaires ?

En matière de défense, un système peut intégrer de nombreuses fonctions autonomes sans que cela pose de problème éthique. Au contraire, certaines capacités augmentent la sécurité des civils. Tout ce qui améliore le pilotage et la reconnaissance du terrain constitue une garantie et doit être favorisé. On peut donc utiliser des IA pour effectuer des analyses fines et suggérer des stratégies.

En revanche, l'autonomisation du déclenchement du tir représente une ligne rouge morale à ne pas franchir. Un consensus se dessine chez les chercheurs en éthique de la guerre pour affirmer que l'usage d'armes létales autonomes pilotées par IA est contraire aux principes d'une guerre juste. La réflexion humaine doit garder une place centrale dans la boucle de décision du tir, pour des raisons morales, d'efficacité et de sécurité.

Quels sont les arguments des chercheurs en éthique ?

Les systèmes d'IA ne sont que le concentré des connaissances humaines et peuvent être vulnérables à la péremption des données enregistrées, à une mauvaise programmation, au piratage... Le risque existe aussi qu'un système complexe n'obéisse pas comme on l'attend, du fait de boucles de rétroaction néfastes. Une expérience du King's College de Londres, publiée le 17 février, a montré que les systèmes d'IA n'ont pas les mêmes réticences que les humains à déployer l'arme nucléaire en cas d'escalade du conflit.

Les vulnérabilités, tant techniques qu'humaines, plaident en faveur d'une coopération entre la machine et l'humain, qui ne doit pas se contenter d'intervenir au dernier moment, sous la forme d'un droit de veto final, lorsque la phase de ciblage est déjà très avancée. Pour s'assurer que le choix des cibles et la proportionnalité du tir sont pertinents, il faut pouvoir vérifier les données en amont, effectuer ce que les ONG appellent une « supervision humaine efficace ». Ces tâches nécessitent d'être formé aux algorithmes utilisés, afin de comprendre comment ils fonctionnent pour identifier d'éventuelles erreurs ou insuffisances.

Quelles peuvent être les responsabilités de l'usage de telles armes devant la justice internationale ?

La tentation serait de reporter la responsabilité sur la machine, en alléguant qu'il n'existe pas de responsabilité humaine. Or la machine ne fait pas de « faute », pas plus qu'elle ne « décide » d'un tir. Lui attribuer des capacités humaines relève d'une erreur de langage et d'une dérive anthropomorphique.

En cas de crime de guerre, la responsabilité dépend de la chaîne des décisions humaines, depuis l'entreprise qui a conçu le programme jusqu'à la chaîne de commandement qui a conduit au tir et à la décision politique d'adopter ce type d'armement. Il peut s'agir d'une combinaison de responsabilités, qu'il faut alors bien distinguer pour ne pas faire porter la responsabilité aux derniers maillons de la chaîne.

Définir cette responsabilité humaine est indispensable pour protéger les civils, car seuls des êtres humains sont capables d'endosser une responsabilité pénale et de subir éventuellement une sanction. Elle est aussi essentielle pour préparer la fin de la guerre. Car seuls des humains peuvent répondre moralement de leurs actes et rendre des comptes, une étape cruciale pour construire une paix juste et durable. Dans la tradition de la guerre juste, l'éthique militaire doit se penser sur le long terme, à la manière d'un investissement pour l'avenir. Il faut parfois limiter sa liberté d'action immédiate pour un gain plus important dans le futur.

Que pensez-vous de la position du PDG de l'entreprise Anthropic, qui refuse de voir ses modèles d'IA servir à la surveillance de masse des populations ou à l'automatisation d'attaques mortelles par l'armée américaine ?

Il est terrifiant qu'une entreprise privée soit obligée de rappeler à l'une des plus vieilles démocraties du monde les principes des droits humains, la pertinence du droit international humanitaire et les limites de la guerre. D'un autre côté, on peut aussi trouver plutôt rassurant, dans un contexte d'inquiétude générale sur le poids des Gafam [Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft] en politique, qu'une start-up mette en place des garde-fous éthiques plutôt que de viser son seul profit, quelles qu'en soient les conséquences.

Reste que de tels choix de société ne doivent pas dépendre d'une entreprise privée, qui peut à tout moment changer d'orientation éthique. Cette affaire doit surtout nous engager à ouvrir un débat citoyen sur le sujet et à poser les bons choix – particulièrement en période électorale – pour respecter l'esprit de nos démocraties.